

**Communiqué de presse des associations
TESLABEL – GRAPPE – CLAG – GRHaL
10/10/2008**

**Journée d'étude et de réflexion
« Antennes GSM »
Région Wallonne & Fédération Inter-Environnement Wallonie
Namur 8 octobre 2008**

http://www.iewonline.be/spip.php?article2394&var_recherche=GSM

Les quatre associations déplorent que toutes les sensibilités n'aient pas été représentées dans les exposés au cours de cette journée. En particulier, elles estiment que les comparaisons simplificatrices entre les niveaux de risques liés au GSM et aux antennes relais présentées par l'ISSeP¹ sont équivoques et induisent gravement le public en erreur. Elles considèrent que compte tenu des incertitudes et des dernières avancées scientifiques, entretenir l'illusion du public par de telles affirmations péremptoires constitue un acte irresponsable de la part d'un organisme public.

Ci-dessous :

- Critiques des associations des positions officielles défendues par l'ISSeP
- Prises de position du professeur André Vander Vorst au cours du panel d'intervenants.
- Commentaires sur les ateliers et les recommandations.

A. Critiques des associations

1. « Pour l'ISSeP, il convient de situer le niveau d'exposition des recherches citées dans le rapport à ceux auxquels sont exposés les riverains. »

Les associations portent précisément leur attention sur les effets des antennes relais sur la santé. Sur base des 10 études épidémiologiques relatives aux antennes relais de téléphonie mobile inscrites sur la base de données de l'OMS (2002-2008), 80 % d'entre elles indiquent des risques sanitaires. Lors de la conférence du Radiation Research Trust tenue à Londres les 8-9 septembre 2008 et ayant regroupé 26 experts internationaux « des deux bords », le Dr Michaël Kundi (Autriche) a présenté une synthèse des 14 études épidémiologiques publiées, dont 10 indiquent des risques sanitaires, 3 non, et 1 est sans objet.

- Annexe 1. Liste complète avec liens vers la database de l'OMS (10 études)
- Annexe 2. Revue du Dr Michaël Kundi (Autriche) (14 études)

¹ L'institut scientifique de service public (ISSeP) est un organisme d'intérêt public sous l'autorité du Gouvernement wallon. Il emploie 290 personnes et s'organise autour de trois axes : la caractérisation de l'environnement ; l'évaluation des risques environnementaux et accidentels ; la veille et le développement technologique. Reconnu comme centre scientifique aux potentialités multiples, sur le plan régional, national et international, l'ISSeP est actif dans de nombreux comités scientifiques et techniques et réseaux d'experts européens.

2. « La norme belge se situe parmi les plus restrictives. Il existe des normes plus sévères (Italie, Russie, Ville de Paris, ordonnance bruxelloise), mais elles font plutôt figures d'exception. »

Selon le rapport du BioInitiative Working Group et l'Agence européenne de l'environnement, la norme ICNIRP (recommandation OMS) ne prenant en compte que les effets thermiques serait de l'ordre de 1000 fois trop élevée. La norme belge (900 MHz) ne serait donc que 250 fois trop élevée (ce qui évidemment ne change pas grand-chose). L'argument est donc non pertinent et induit le public en erreur. Les normes plus sévères dans d'autres pays sont presque présentées par l'ISSeP comme des anomalies (des exceptions), alors qu'elles ont été souvent obtenues à l'arraché sous la pression des associations.

3. « Une limite aussi faible que 0,6 V/m en moyenne sur 24 h que proposent certaines associations n'aurait guère de sens car une telle limite correspond à une utilisation d'un GSM dans de mauvaises conditions moins de 3 secondes par jour. »

Cette comparaison est tout à fait fallacieuse. Elle entretient la confusion entre deux concepts radicalement différents : une exposition aiguë de courte durée et une exposition de faible intensité de longue durée. Il n'existe AUCUNE base scientifique permettant de soutenir l'hypothèse que d'un point de vue physiologique une exposition de 1 W/m² pendant 1 heure est comparable à une exposition de 0,001 W/m² pendant 1000 heures [Ces valeurs de puissance incidente correspondent à des champs électriques de respectivement 20 V/m (la norme belge) et 0,6 V/m (les associations)]. C'est une vision étroite, non biologique, basée encore une fois sur une conception strictement thermique qui ignore les caractéristiques propres au fonctionnement du vivant. Si l'on ne s'en tient qu'à l'aspect thermique (une position éculée et battue en brèche par la science), autant comparer l'exposition au GSM aux risques liés aux insulations. Compte tenu des dernières avancées scientifiques, entretenir l'illusion du public par de telles affirmations péremptoires constitue un acte irresponsable de la part d'un organisme public.

4. « Une limite aussi faible que 0,6 V/m en moyenne sur 24 h que proposent certaines associations n'aurait guère de sens car il existe de nombreuses zones où les émetteurs de radiodiffusion et de télévision produisent un champ nettement supérieur à 0,6 V/m. Implanter des antennes de téléphonie dans de telle zones ne serait plus possible sauf mise hors service de ces émetteurs. »

Ce raisonnement est fallacieux. D'une part, le rayonnement des antennes de téléphonie mobile est un rayonnement de **Haute Fréquence (HyperFréquence) pulsé**, ce qui n'est pas le cas pour celui des émetteurs TV et Radio. La norme de 0,6 V/m ne concerne que le premier. Dans la résolution de Salzbourg, les scientifiques recommandent une norme 100 fois plus restrictive pour les rayonnements de type pulsé par rapport aux rayonnements de type continu. D'autre part, rien ne permet de considérer que l'exposition au rayonnement des émetteurs TV/R est inoffensif pour les personnes les plus exposées (voir point 8).

5. « Les mesures effectuées (...) indiquent que le champ généré par une antenne de téléphonie mobile dépasse rarement 1 V/m dans les zones accessibles au public. »

Sur base des études épidémiologiques des risques sanitaires pour des niveaux d'expositions normaux (inférieurs donc à 1 V/m), il est clair qu'une éventuelle nouvelle recommandation à 3 V/m n'apporterait aucun bénéfice nouveau pour le public si ce n'est l'illusion d'être mieux protégé. Même si c'est en soi une avancée dans la bonne direction, cette disposition entraînerait un retard important dans la mise en œuvre de solutions réelles à la diminution des expositions chroniques.

6. « Une norme plus sévère (...) pourrait être perçue par la population comme une confirmation de l'existence d'un risque, ce qui ne ferait que renforcer les craintes. »

Le public, aujourd'hui mieux informé, verrait plutôt dans une nouvelle recommandation la confirmation que l'Etat prend ses responsabilités et applique correctement le principe de précaution.

Si la nouvelle norme est choisie de façon responsable (cf. point 5), le public pourra au contraire retrouver une confiance à juste titre entamée.

7. « En outre le rayonnement produit par ces antennes (de radiodiffusion et de télévision) est plus pénétrant que ceux dus aux antennes GSM, DCS 100 et UMTS. »

Encore une fois, le raisonnement n'est pas pertinent. Il n'est pas tenu compte du fait qu'il est question d'êtres vivants et non de murs. Ce caractère pénétrant n'est valide que pour les effets thermiques.

Pour les effets non thermiques, de plus en plus documentés (voir annexe 3), les hautes fréquences pourraient au contraire être plus pénétrantes. Selon la physique quantique, les photons² des hautes fréquences (téléphonie mobile) sont plus énergétiques, plus gros et plus pénétrants que ceux de fréquence inférieure (radio/TV).

- Annexe 3. Une dizaine d'études sur les effets non thermiques de la téléphonie mobile.

L'hypothèse prévaut que l'augmentation des cas de douleur chronique, de fibromyalgie, de stress, de dépression, d'épilepsie, d'allergies, de problèmes de vue et d'ouïe pourraient y être liés.

8. « Il y a lieu d'accorder à des telles sources de rayonnement (antennes radio/TV) toute l'importance qu'elle mérite. »

Propos équivoques. D'une part, c'est une sorte de diversion vers un autre problème (sous entendu : les antennes radio/TV sont plus puissantes et d'ailleurs personne n'y retrouve à redire). D'autre part, contrairement à ces sous-entendus, les problèmes liés aux antennes de radio-diffusion sont également bien documentés sur le plan scientifique (Voir Annexe 4). En Belgique, une augmentation des cas de cancers à Tombeek a été documentée. Il est en outre légitime de s'interroger sur l'innocuité de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) qui, une nouvelle fois, est lancée sans période d'essai, pour une durée indéterminée.

- Annexe 4 : Revue de 11 études épidémiologiques relatives aux risques sanitaires des antennes de radiodiffusion et de télévision, publiées de 1996 à 2007.

Entre les antennes de radio/TV et de téléphonie mobile, il y a probablement facteur de proportionnalité 1 à 100 au niveau du public exposé.

L'attention supplémentaire portée aux antennes de téléphonie mobile et autres sources de hautes fréquences est liée à leur ubiquité et leur développement très rapide (1500 nouvelles demandes en cours).

Rappelons en outre ces nouvelles demandes répondent essentiellement à des nouveaux marchés de transmission d'images, et non à une amélioration de la couverture GSM pour la voix, qui est suffisante depuis des années.

B. Prises de position du professeur André Vander Vorst au cours du panel (citations)

En contrepoint aux exposés entendus, les associations souhaitent mettre en avant les interventions du professeur André Van der Vorst, expert scientifique reconnu en matière de rayonnements micro-ondes, présent dans le panel de discussion le 8 octobre.

² Les photons sont aujourd'hui mentionnés dans le document officiel « Les champs électromagnétiques et la santé » du Ministre de la Santé.

Prudence

« J'ai passé toute ma carrière professionnelle dans le domaine des micro-ondes, et j'ai été promoteur de 25 thèses de doctorat et présent dans une quarantaine de jurys, dans des recherches portant notamment sur l'animal vivant (lapins dans les années 1990 et rats en 2008). Cela a permis d'obtenir des indications qui se sont ajoutées à un très grand nombre d'autres indications incitant à la prudence. J'ai présidé le groupe de travail du Conseil Supérieur de la Santé et effectivement nous estimons qu'il y a des indications qui incitent à la vigilance et à la prudence. Pour ma part, je trouve que l'on manque grandement de prudence pour le moment. »

Science et avis médicaux

« Je suis scientifique, et j'ai donc du respect pour la démarche scientifique. Je pense qu'il faut être conscient aujourd'hui que la science et l'analyse de la littérature scientifique ne suffisent pas. Toute analyse scientifique est respectable, c'est une chose. Une autre composante, et j'aurais tendance à les mettre à 50/50, sont les avis médicaux, et ce n'est pas une question de littérature scientifique. J'ai été très impressionné pour ma part il y a quelques années par l'appel de Bamberg, parce que là, les médecins de Bavière, ont constaté parmi la population des éléments qu'il n'avaient pas observés auparavant. Ils ont mis cela ensemble et ont interprété ces observations en se disant : c'est peut-être bien cela [un problème de rayonnement électromagnétique]. En conséquence, je trouve que l'avis médical devrait être plus pris en considération qu'il ne l'est aujourd'hui. La science ne suffit pas. »

Révision des normes

« D'où viennent les normes actuelles ? L'OMS en 1993 a indiqué que l'exposition, à tel niveau de rayonnement (au sein d'une fourchette), d'un adulte en bonne santé pendant 30 minutes qui élève la température du corps de moins de 1°C est considérée comme non dommageable pour la santé, et elle y applique un facteur de sécurité de 50 à partir de la valeur de la fourchette la plus haute. L'ICNIRP, cinq ans plus tard en 1998, garde les mêmes valeurs mais, sans explication, ne l'applique plus seulement aux adultes en bonne santé mais à tout le monde, et sans explication non plus, l'applique non plus sur 30 minutes mais 24 heures sur 24. »

Il y a donc là un problème réel et important à la source même des normes internationales actuellement en vigueur.

Soutien de la population

« Nous sommes ici dans le domaine des rayonnements non ionisants. Un peu d'histoire aide à relativiser les choses. Il a fallu 40 ans après la mort de Marie Curie pour qu'il existe des normes dans le domaine des rayonnements ionisants. Aujourd'hui nous avons des normes, et j'estime qu'elles ne sont vraiment pas assez sévères, mais nous n'en sommes qu'au tout début. Je pense qu'elles vont nécessairement devoir devenir plus rigoureuses. Ce dont je suis convaincu, c'est que ces normes ne passeront à des niveaux plus bas que si la population se manifeste. »

C. Commentaires sur les recommandations

Au cours des ateliers de l'après-midi, auxquels se sont associés une douzaine de représentants des opérateurs parmi les 200 participants, plus d'une centaine de recommandations ont été faites. La grande majorité remettant en cause la législation et la politique laxiste du « tout au sans fil » en vigueur.

Les associations ont apprécié le niveau d'écoute et la qualité des débats de l'après-midi et adressent à cet égard leurs félicitations à l'institut des éco-conseillers et à IEW. Elles espèrent que le rapport final de IEW, attendu dans les 15 jours, traduira convenablement ces recommandations.

CONTACT AUPRES DES ASBL

TESLABEL : www.teslabel.be et www.001.be.cx

Joseph Agie de Selsaten, Président, tél. 02 735 04 33 joseph.agie@skynet.be

Jean Delcoigne, Secrétaire, tél 02 673 12 01 jean.delcoigne.@skynet.be

CLAG : (Collectif de Luttes Antennes GSM) www.clag.be

Théo Bruyère, Président, tél. 04 252 65 23 theo.bruyere@teledisnet.be

Maria Rauw, Secrétaire, tél 0496 84 35 49 maria.rauw@hotmail.com

GRAPPE : (Groupe de Réflexion et d'Action Pour une Politique Ecologique)

www.grappebelgique.be

Michèle Gilkinet, Présidente, tél. du siège social 081 23 09 69 peterplume@skynet.be

Georges Trussart, Administrateur délégué, tél 081 21 29 53 g.trussart@skynet.be

GRHaL : (Groupements Réunis d'Habitants de Lambermont ASBL) :

Eric Gason grhal.asbl@scarlet.be Tél 011 26 33 46